



Règlement « Ronde des Lamantins » Dimanche 23 avril 2023

Organisé par le GESMA ANGOULEME

2 DISTANCES: RONDE DES LAMANTINS: 3000m

GRANDE RONDES DES LAMANTINS: 4000m

RONDE DES LAMANTINS: 3000m:

Le départ aura lieu sur le fleuve Charente au niveau du pont de Chalonne (Gond-Pontouvre), l'arrivée sera matérialisée rive droite par un cône au niveau du club de kayak de Bourgines (Angoulême)

GRANDE RONDES DES LAMANTINS: 4000m

Même circuit que la Ronde des Lamantins mais au niveau de la sortie les compétiteurs passent rive gauche remontent jusqu'au Pont Saint Antoine puis redescendent rive droite jusqu'au cône d'arrivée.

<u>Lieu de rendez-vous</u> : le dimanche 23 avril 2023 sur l'île de Bourgines à 9h30 Départ de la Course : 10 h30

Droit d'image. « J'autorise expressément les organisateurs de la Ronde des Lamantins à faire usage de mes droits à l'image direct et indirect sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation sur tous supports.

Sécurité

Elle sera assurée par la présence de secouristes sur un bateau moteur, des kayaks et des vttistes sur la coulée verte.

Une ambulance avec secouristes sera positionnée sur l'île de Bourgines

L'ensemble des intervenants sécurité sera en liaison radio permanente

Le port d'une cagoule et d'une combinaison néoprène est obligatoire pour les nageurs.

Classement

Il y aura un classement pour chacune des courses : Rondes des Lamantins et Grande Ronde des Lamantins différenciant :

- -Bipalmes (fibres et caoutchouc)
- -Monopalmes
- -Appui



Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Adresse postale : Chez M. François Boerkmann 12 résidence Le Pallain 16400 Puymoyen Siège social : 64 rue Montauzier 16000 Angoulême





Modalité d'inscription;

<u>Cette épreuve est ouverte aux licenciés FFESSM</u>, avec présentation de la licence comportant une assurance RC, et du certificat médical compétition Nage avec Palmes.

<u>Les concurrents non-licenciés FFESSM</u> devront fournir une attestation d'assurance individuelle et un certificat médical de non contre-indication à la nage avec palmes (pour les nageurs nous proposons des assurances Open pass à $2 \in$)

- Age minimal pour participer à cette épreuve : 16 ans
- Aucune inscription ne sera prise en compte sans la présentation des documents référencés.
- Aucune inscription pour des concurrents mineurs ne sera prise en compte sans autorisation du représentant légal.
- Chaque nageur reconnaît être conscient des risques liés à la pratique de la nage en milieu naturel. Le club organisateur ne serait être responsable des conséquences postérieure à la rencontre.
- L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant durant l'épreuve pour des raisons de sécurité ou de facilité d'organisation (*retard trop important sur le gros du peloton par exemple*).

Les individuels comme les équipes seront classés sans distinction de fédération ; A l'inscription, chacun devra fournir une adresse internet.

Les inscriptions de feront obligatoirement par mail (annie.francois16@orange.fr)

Montant de l'inscription : 10 € par participant Date limite des inscriptions : 14 avril 2023

Convivialité

Un buffet sera offert à la fin de l'épreuve.

Contact /Informations

http://www.plongée-gesma.com

Tel 06 75 20 23 23

Le comité organisateur se réserve le droit d'annuler à tout moment la manifestation pour causes d'évènements exceptionnels.



Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Adresse postale : Chez M. François Boerkmann 12 résidence Le Pallain 16400 Puymoyen Siège social : 64 rue Montauzier 16000 Angoulême